

2018/024



PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille dix-huit le vingt-sept décembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.

Date de convocation : 21 décembre 2018

Affichée le : 21 décembre 2018

PRESENTS : M. Michel VAN BOSSTRAETEN, M. Gilles GROSJEAN, M. Pierre BERNOU, M. Jacques SOULAYRES, Mme Nicole WYSS, Mr. Serge DOMENGET, M. Arnaud GOUILLON, Mme Irène RODDE, Mme Yolande MARIA, Mme Pascale VALBUZZI, Mme Laure CANTIN.

ABSENTES/EXCUSÉS : Mme Marie-France SABATIE, Mme Georgette DESCAYRAC, Mr. Sébastien BOULLAND

Mr. Serge DOMENGET a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Mise en place de plusieurs abris de bus sur la commune- Présentation des devis.
- 2) Réalisation d'abris de bus sur la commune- Demande de subvention au titre des Amendes de Police
- 3) Acquisition d'un destructeur de documents- Présentation des devis
- 4) Questions diverses.

**Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance
Du conseil municipal du 11 Décembre 2018.
Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

58 / 2018 : MISE EN PLACE DE PLUSIEURS ABRIS DE BUS SUR LA COMMUNE – PRÉSENTATION DES DEVIS

Monsieur le Maire :

Expose au Conseil Municipal :

- La nécessité d'installer plusieurs abris de bus sur la commune.

Présente :

- Un devis établi par l'entreprise suivante :
 - ✓ ALEC pour un montant H.T de 16 650.00 € soit 19 980,93 € T.T.C.

**Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide :

- L'installation de plusieurs abris de bus sur la commune

Accepte :

- Le devis de l'entreprise ALEC pour un montant H.T de 16 650.00 € soit 19 980,93 € T.T.C.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide :

- De solliciter l'attribution d'une aide au titre des amendes de police dans le cadre de l'implantation d'abris de bus sur la commune,

Approuve :

- Le plan de financement suivant :
 - ✓ Construction abris de bus : 16 650.00 € H.T.
 - ✓ Amendes de police : 6 080.00 € H.T.
 - ✓ Autofinancement : 10 570.00 € H.T.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

59 / 2018 : RÉALISATION D'ABRIS DE BUS SUR LA COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire :

Propose au Conseil Municipal :

- De solliciter l'attribution d'une aide au titre des amendes de police dans le cadre de l'implantation d'abris de bus sur la commune,
- D'approuver le plan de financement suivant :
 - ✓ Construction abris de bus : 16 650.00 € H.T.
 - ✓ Amendes de police : 6 080.00 € H.T.
 - ✓ Autofinancement : 10 570.00 € H.T.

**Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide :

- De solliciter l'attribution d'une aide au titre des amendes de police dans le cadre de l'implantation d'abris de bus sur la commune,

Approuve :

- Le plan de financement suivant :
 - ✓ Construction abris de bus : 16 650.00 € H.T.
 - ✓ Amendes de police : 6 080.00 € H.T.
 - ✓ Autofinancement : 10 570.00 € H.T.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

60 / 2018 :: ACQUISITION D'UN DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS – PRÉSENTATION DES DEVIS

Monsieur le Maire :

Expose au Conseil Municipal :

- La nécessité de remplacer le destructeur de documents du secrétariat de mairie qui ne fonctionne plus.

Présente :

- Deux devis établis par les entreprises suivantes :
 - ✓ LACOSTE pour un montant H.T de 274.00 € soit 328.80 € T.T.C.
 - ✓ BUREAU VALLÉE pour un montant H.T. de 274.92 € soit 329.90 € T.T.C

**Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide :

- Le remplacement du destructeur de documents du secrétariat de mairie,
- De retenir la proposition de l'entreprise LACOSTE pour un montant H.T de 274.00 € soit 328.80 € T.T.C.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h00. Les délibérations prises dans cette séance sont numérotées de 58/2018 à 60/2018